



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François.

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par le soussigné Dominic Provost, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a adopté le *règlement 565-24 abrogeant les règlements 499-20 et 501-20 et tout règlement relatif à la rémunération des élus de la MRC du Haut-Saint-François* lors de la séance ordinaire tenue le 17 avril 2024.

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en communiquant avec le bureau de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François et ce, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 22^e jour du mois d'avril 2024.

Dominic Provost,
Directeur général et greffier-trésorier